

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 AVRIL 2018**

**Délibération n° D-2018-114**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23/04/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/04/2018

**Accord-cadre - Location courte durée véhicules techniques,  
engins et matériels de chantiers - Avenant de transfert**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

**Excusés :**

Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Accord-cadre - Location courte durée véhicules techniques, engins et matériels de chantiers - Avenant de transfert**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 13 novembre 2017, la Ville de Niort a passé un accord-cadre multi-attributaires pour la location courte durée de véhicules techniques, engins et matériels de chantiers avec les sociétés SAS NEWLOC, LOXAM et LOVEMAT.

Le 1er mars 2018, la société LOVEMAT, sise 5 route de l'Aurière – 85 500 LES HERBIERS, devient VLOK par une opération de fusion absorption.

La société VLOK se substitue à la société LOVEMAT dans ses droits et obligations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à l'accord-cadre de location courte durée véhicules techniques, engins et matériels de chantiers ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

## **Marché n°17165B022**

**Accord-cadre – Location courte durée véhicules techniques, engins et matériels de chantier**

### **Avenant n° 1**

Entre :

La **Ville de Niort**, représentée par son Maire Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2018,

d'une part,

Et :

La **SAS LOVEMAT** – 5 rue de l'Aurière – 85500 LES HERBIERS,  
représentée par Madame Jessica VINCENDEAU en qualité de Présidente,

et

la **SAS VLOK** – 5 rue de l'Aurière – 85500 LES HERBIERS,  
représentée par Madame Jessica VINCENDEAU en qualité de Présidente,

d'autre part,

### **Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

L'accord-cadre « Location courte durée Véhicules techniques, engins et matériels de chantier » a été notifié le 30 novembre 2017 et plus particulièrement le lot n°2 – Remorque porte engins à la SAS LOVEMAT.

### **Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1**

La SAS VLOK dont le siège social est situé 5 rue de l'Aurière aux Herbiers 85500, portant le Siret n°318.920.139.00017 se substitue à la SAS LOVEMAT identifiée sous le Siret n°393.707.559.00059, dans tous les droits et obligations pour l'exécution du marché, depuis le 01/03/2018.

#### **ARTICLE 2**

L'article PREMIER de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Je soussigné (nom et prénom) : Madame Jessica VINCENDEAU

agissant en qualité de : Présidente

au nom et pour le compte de la SAS VLOK

dénomination sociale : SAS VLOK

siège social : 5 rue de l'Aurière – Les Herbiers 85500

n° identification (SIRET) : 318.920.139.00017

### **ARTICLE 3**

Les sommes dues au titulaire seront dorénavant portées au crédit du compte de :

(RIB en annexe).

<b>BANQUE</b> (dénomination et adresse):
<b>INTITULE DU COMPTE :</b>
<b>IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTE BANCAIRE - RIB</b> <b>Code banque :</b> <b>Code guichet :</b> <b>Numéro de compte :</b> <b>Clé Rib :</b> <b>Domiciliation :</b>
<b>IBAN (International Bank Account Number) :</b>
<b>Code BIC</b>

### **ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
	Le pouvoir adjudicateur